

DOCUMENT N° 69

Résolution pour la libération du Député Alpha Condé et de ses co-accusés

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie réunie à Yaoundé du 6 au 8 juillet 2000,
sur proposition de la Commission politique,

RAPPELANT que M. Alpha Condé, Député à l'Assemblée nationale de Guinée, Président du Rassemblement du peuple de Guinée (RPG) et candidat à l'élection présidentielle de décembre 1998, a été arrêté le 16 décembre 1998 et qu'il est détenu depuis lors sans que son immunité parlementaire ait été levée par l'Assemblée nationale,

DÉPLORANT que dans cette affaire les prérogatives constitutionnelles de l'Assemblée nationale guinéenne n'aient pas été respectées et que ses démarches auprès du Gouvernement, notamment une demande de libération du Député Alpha Condé formulée en février 2000, soient restées lettres mortes,

SE RÉFÉRANT aux constats et observations de la mission d'information de l'APF qui s'est rendue en Guinée du 10 au 13 avril 2000 où elle a assisté à l'ouverture du procès de M. Alpha Condé et de ses co-accusés devant la Cour de sûreté de l'État,

CONSIDÉRANT les éléments suivants survenus dans le déroulement de ce procès depuis le retour de la mission :

- le 25 avril, la Cour de sûreté de l'État a rejeté toutes les contestations juridiques concernant la légalité des procédures soulevées par les avocats de M. Alpha Condé et de ses co-accusés,
- le 26 avril, les avocats de la défense ont décidé de boycotter le procès et d'autres avocats ont été commis d'office par la Cour pour défendre les accusés; ils ont été immédiatement récusés par ceux-ci,
- le 2 mai, le procès a été suspendu sine die, les accusés ayant déclaré qu'ils n'avaient plus rien à dire,
- le 20 mai, les audiences ont repris alors que M. Alpha Condé et plusieurs des co-accusés refusent toujours de parler devant la barre,

ESTIME que le procès en cours ne répond pas aux conditions d'un procès juste et équitable,

CONDAMNE avec la plus grande fermeté le traitement politique de toute cette affaire, y compris du procès,

EXIGE la suspension du procès et la libération immédiate et sans conditions du Député Alpha Condé et de ses co-accusés,

DEMANDE par conséquent aux Chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie ainsi qu'au Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie :

- d'intervenir d'urgence et avec insistance auprès du Président de la République de Guinée pour obtenir la suspension du procès et la libération immédiate du Député Alpha Condé ainsi que ses co-accusés,
- au cas où ces décisions ne seraient pas prises rapidement, de suspendre toute forme d'aides au Gouvernement guinéen, en veillant à préserver les aides bénéficiant directement à la population, et
- d'agir ensemble auprès des organisations internationales, notamment auprès de l'Union européenne, de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, pour que les mêmes mesures de suspension soient appliquées par elles dans les mêmes conditions.